

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AOUT 2009.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Jacqueline LENOEL : pouvoir à Chantal BARJOL

Secrétaire : Philippe LEMAITRE

Le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de PADD à l'unanimité.
- Autorise M. le maire à déposer un dossier de candidature concernant une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve Parlementaire pour la réalisation du projet du CLSH.
- Décide de réserver l'utilisation du préau de l'école aux manifestations organisées par les associations de la commune ou la municipalité.
- Décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les parcelles AS 36, 523, AN 108 et 109, AK 260, 264 et 265 et AS 199.
- Prend connaissance du rapport d'activité de l'année 2008 concernant le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de La Haye du Puits Ouest.
- Autorise Le Maire à opter pour la réception des convocations, comptes – rendus de réunions et annexes par voie électronique.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 10 août 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 10 mars 2011.
LE MAIRE.